

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2024

Ordre du jour

- Demande de subvention DETR pour l'aménagement du bourg,
- Demande de subvention Fonds vert pour création de réserves incendie,
- Prime d'activité exceptionnelle,
- Questions diverses

Rapport de la Cour Régionale des Comptes concernant l'abattoir d'Ambert

Présents : Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Patrick THOMAS, Christian RICOUX,

Absent : néant

Président de séance	Roland CHALENDAR	
Secrétaire de séance	Marie LEROY	

Séance ouverte à 13h37

Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2024 : Aménagement du bourg :

Le conseil municipal va solliciter une aide financière de l'Etat de 30% du montant HT, pour l'aménagement du bourg. Les travaux seront les suivants :

- Aménagement de la place de la Mairie avec accès Mairie, salle multi activités et bâtiment où se situe le défibrillateur,
- Pose d'une rampe d'accès à l'église,
- Achat de récupérateurs d'eau vers la salle multi activités.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **65 844.67 € HT**, soit 78 921.14 € TTC.

Demande de subvention Fonds Vert pour la création de réserves incendie :

Le conseil municipal souhaite créer une réserve incendie d'environ 1 000 m³, sur la Commune pour parer les éventuels risques d'incendie et éviter de puiser l'eau potable déjà en restriction à la suite des sécheresses successives.

Des devis vont être demandés pour avancer le projet. Les terrains seront acquis par la Commune. Une demande de subvention au titre du Fonds Vert sera déposée auprès de l'Etat.

Rapport de la Cour Régionale des Comptes pour l'abattoir :

Monsieur le Maire, sur demande de la Communauté de Communes, a lu le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant l'abattoir d'Ambert.

Bons cadeaux pour les employés communaux :

Une prime exceptionnelle d'activité peut être attribuée aux employés communaux, selon certains critères. Cependant, les employés peuvent bénéficier de bons cadeaux à hauteur de 193 € par an, selon certaines conditions. Le Conseil Municipal opte pour l'achat de bons cadeaux.

Questions diverses :

- Les boulistes détériorent le mur ouest de la salle multi activités. Un terrain de pétanque va être aménagé vers la salle pour éviter ces désagréments.
- L'électricité de l'église est à la charge de la Commune. Une demande va être faite auprès du diocèse pour une prise en charge.

La séance est levée à 14h56